

**Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 1206-22  
modifiant le Règlement 926-13 adoptant le plan d'urbanisme de la  
Ville de New Richmond afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de  
développement durable révisé de la MRC de Bonaventure  
(Modification des limites des grandes affectations et des îlots déstructurés)**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1206-22 modifiant le Règlement 926-13 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de New Richmond afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> août 2022, le Conseil municipal a adopté le projet du Règlement numéro 1206-22 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **12 septembre 2022, 16 h, dans la salle du Conseil** de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Le plan « *Feuillet 1 - Affectation des sols et densités d'occupation de la Ville de New Richmond* », faisant partie intégrante du Règlement 926-13 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de New Richmond, est abrogé et remplacé par le plan « *Feuillet 1 – 1206-22, intitulé : Affectation des sols du territoire municipalisé de la Ville de New Richmond* ».

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de New Richmond ([www.villeneuve-richmond.com](http://www.villeneuve-richmond.com)) sous l'onglet « Service aux citoyens – Règlement ».

Donné à New Richmond,  
Ce 3<sup>e</sup> jour d'août 2022

Céline LeBlanc  
Greffière